



SESSION
07/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le **10 AVR. 2025** S²LO
ID : 007-210703195-20250407-DELIB2025_045-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10
Votants : 25

Pour : 24
Abstention :
Opposition : 1

Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le sept avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du vingt-cinq mars et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (19) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chezeau, Curtius, Dersi, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés avec pouvoir (5) : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Chabaud (pouvoir à M. Jouve), Mme Gaillard (pouvoir à Mme Curtius), Mme Garraud (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absents (4) : Mme Keskin, M. Laville, Mme Lorenzo, M. Michelon.

Excusée (1) : Mme Gaillard.

Secrétaire : M. Dersi

Objet : Désignation des représentants de la commune au SYDEO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022-056 du Conseil municipal en date du 30 mai 2022 approuvant l'adhésion de la commune au SYDEO, service public de l'eau Cœur Ardèche à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n°2022-114 du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 portant désignation des représentants de la commune au SYDEO.

Considérant la nécessité de modifier la représentation de la commune au sein du syndicat ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir Délibéré,

DÉSIGNE Mesdames Patricia CURTIUS et Pascale TOLFO comme représentantes titulaires ainsi que Madame Fanny VALLA et Monsieur Alain BORNES comme représentants suppléants au SYDEO, service public de l'eau Cœur d'Ardèche. ;

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2022-114 du 14 novembre 2022.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Richard DERSI